

DELIBERATION

Séance du 7 juillet 2009

Décision Modificative
N° 1
2009

Etaient présents : M. MOYRAND Maire, M. DOSSET 1er Maire-adjoint, Mme DOAT 2^{ème} adjoint M. LE VACON 3^{ème} adjoint, M. MATHIVET 5^{ème} adjoint, Mme LABAILS 6^{ème} adjoint, M. BOUDY 7^{ème} adjoint, Mme ROUGIER 8^{ème} adjoint, M. BOURGEOIS 9^{ème} adjoint, Mme PATRIAT 10^{ème} adjoint, Mme NOUGUEZ, M. DUPUY, M. GELINEAU, Mme CHARLES, M. MOUTAWAKKIL, Mme TYTGAT, Mme KARASSEFF, M. GERAUD, M. REBOUL, M. DESMESURE, Mme MOULENES, M. BELLOTEAU, Mme MARCHAND, M. LINTIGNAC, Mlle MANIOS, Mme DELORD, M. MINGASSON, Mme RAT-SOULLIER, Mme SANJUAN, Mme PUJOLE, Mme PERRAUD-DAUSSE, M. CORNET, Mme MONTEIL-MAYAUD formant la majorité des membres en exercice
Absents, excusés : Mme REINHART 4^{ème} adjoint (mandataire M. DOSSET), M. LE GUAY 11^{ème} adjoint (mandataire Mme CHARLES), Mme LAFFARGUE (mandataire Mme DOAT), Mlle BOUSSARIE (mandataire M. GERAUD), Mme DARTENCET (mandataire Mme MONTEIL-MAYAUD), Mme LAURENT-SAUVAGE (mandataire M. CORNET)

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'avis de la Commission des affaires financières et économiques du 29 juin 2009

CONSIDERANT le rapport présenté par Monsieur BOUDY, Maire-Adjoint

La décision modificative n° 1 ne présente que peu d'opérations par rapport au budget primitif. C'est un budget rectificatif, permettant de procéder à l'ajustement à la hausse ou à la baisse des prévisions de dépenses ou de recettes inscrites au budget primitif. Chacune des modifications respecte les règles de l'équilibre budgétaire, à savoir les dépenses supplémentaires sont couvertes par des recettes nouvelles ou compensées par des réductions de dépenses.

La décision modificative n° 1 peut se résumer ainsi :

INVESTISSEMENT	PROPOSITIONS NOUVELLES	MOUVEMENTS D'ORDRE	MOUVEMENTS BUDGETAIRES
DEPENSES	68 461,00	75 061,00	143 522,00
RECETTES	53 446,00	90 076,00	143 522,00

FONCTIONNEMENT	PROPOSITIONS NOUVELLES	MOUVEMENTS D'ORDRE	MOUVEMENTS BUDGETAIRES
DEPENSES	193 800,00	15 015,00	208 815,00
RECETTES	208 815,00		208 815,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

Les nouvelles recettes d'un montant de 208 815 € permettent d'équilibrer les nouvelles inscriptions de dépenses.

C/70 – produits des services 1 415,00 €
Nouvelles recettes provenant de l'ouverture d'un café à Vésunna (voir rapport spécifique)

C/74 – dotations et participations 207 400,00 €
Subventions du Feder et de la Région pour l'étude de faisabilité « quartier durable » au Gour de l'Arche, subvention annuelle de l'Anru pour la conduite de projet et complément de prestations de services pour le fonctionnement des crèches municipales au titre de l'année 2008, versées par la Caisse d'Allocations Familiales

DEPENSES

I/ LES PRINCIPALES CHARGES EN FONCTIONNEMENT

Elles s'élèvent à 193 800,00 € et sont réparties en :

*** Les charges de gestion courante (011) 5 000,00 €**

- inscriptions nouvelles : 12 000,00 €

Pénalités pour résiliation de contrats de photocopieurs, remplacement téléphones mobiles suite au nouveau marché de téléphonie, achat de produits alimentaires pour la création d'un café au musée Vésunna, réparation dispositif de levage au théâtre.

- affectations de crédits en fonctionnement provenant de la section d'investissement :

✓ 7 000 € au compte 60632 pour l'achat de mobilier urbain et petit équipement pour la crèche Câlins Câlins,

✓ 6 000 € : achat de matériaux pour les travaux en régie de l'hôtel de ville

- désaffectation de 20 000 € à transférer en investissement pour l'achat d'une mini pelle.

*** Autres charges (C/65)..... 188 800,00 €**

- Attribution de subventions à de nouvelles associations ou complément de subventions attribuées dans le cadre du budget primitif (cf rapport attribution de subventions) pour une somme de 209 850 €

- Désaffectation de l'enveloppe projets culture à hauteur de 25 000 € pour inscription en investissement d'une étude stratégique sur le développement de la lecture publique (bibliothèque).

- Inscription complémentaire de 3 950 € concernant la participation de la commune au fonctionnement des écoles privées (200 000 € au budget primitif, soit un forfait de 610,60 € par élève pour un total de 334 enfants)

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

C /13 – subventions d'investissement 53 446,00 €

- 21 000 € de la DRAC pour l'étude ZPPAUP, 2^{ème} acompte de l'Anru (27 000 €) pour les travaux dans les structures éducatives du Gour de l'Arche, 4 000 € du Conseil Général pour l'étude réseau chaleur bois au Gour de l'Arche et 1 500 € de la Caisse d'Allocations Familiales pour l'acquisition d'un logiciel de gestion des relais d'assistantes maternelles.

DEPENSES

Nouvelles inscriptions :

C/205 – 13 700,00 €

Acquisition de logiciels de gestion de courrier, gestion de l'inventaire et gestion administrative des relais d'assistantes maternelles

C /21311 – constructions bâtiments – hôtel de ville 2 500,00 €

Installation complémentaire d'une alarme et d'une vidéo (ajout de détecteurs dans les couloirs)

C /2761 – créances pour avances en garantie d'emprunt 15 261,00 €

Par délibération du 26 septembre 1997, le Conseil municipal s'était porté garant à hauteur de 50% d'un prêt octroyé par la Caisse d'Epargne à l'association « groupement départemental des foyers des jeunes travailleurs de la Dordogne – FJT » ; le 2 février 2009, le Tribunal de Grande Instance de Périgueux a prononcé la liquidation judiciaire de cette association ; en conséquence, la ville de Périgueux est redevable de la dernière annuité d'emprunt.

Affectation de crédits provenant du fonctionnement :

C/2031 – Etudes 25 000,00 €

Etude stratégique sur le développement de la lecture publique

C/2182 – matériel de transport..... 20 000,00 €

Transfert de crédits de location pour acquisition d'une mini pelle

Désaffectations de crédits d'investissement en fonctionnement

C /21311 – constructions bâtiments – hôtel de ville..... - 6 000,00 €
Achat de matériaux pour réalisation de travaux en régie
C/2152 – installations de voirie - 5 000,00 €
Achat de mobilier urbain
C/2188 – autres matériels - 2 000,00 €
Achat de petit équipement (linge, draps..) crèche Câlins Câlins

Transferts de crédits à l'intérieur de la section d'investissement

C/2158 – autres matériels - 4 000,00 €
Crédits demandés dans le cadre du budget primitif pour la réfection de sols et de l'éclairage de salles au musée d'art et d'archéologie du Périgord et désaffectés au profit de la restauration d'une peinture « le grand canal et le pont du Rialto à Venise » par Canaletto ;
Les travaux de rénovation de salles seront imputés sur le budget de fonctionnement.
C/2316 – restauration œuvres d'art 4 000,00 €

C/2313 – Constructions..... - 12 000,00 €
Désaffectation d'une partie des crédits (BP 2009 : 200 000 €) pour les travaux à l'école Clos Chassaing décalés en fin d'année.
C/2188 – autres matériels 12 000,00 €
Equipelement complémentaire pour les cuisines satellites des écoles André Davesne et Lakanal

Concernant les mouvements d'ordre (opérations ne donnant pas lieu à encaissement ni décaissement)
:
- à l'intérieur de la section d'investissement : une somme de 75 061 € concernant une régularisation de l'actif (apurement d'une créance pour garantie d'emprunt par une subvention d'équipement - SEMIPER)
- de section à section : 15 015 € pour l'amortissement de cette subvention sur cinq ans de façon à solder l'opération.

DECIDE

ARTICLE UNIQUE : d'approuver la Décision Modificative n° 1 présentée par nature suivant la nomenclature des chapitres fixés par les textes officiels proposée par Monsieur le Maire pour l'année 2009, arrêtée aux chiffres suivants :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	143 522,00	143 522,00
FONCTIONNEMENT	208 815,00	208 815,00
TOTAL	352 337,00	352 337,00

LE MAIRE,

Michel MOYRAND.

Délibération publiée le : 9 juillet 2009